

Point d'information n°1 – Expadon 2 – février 2017

La DGAL et FranceAgriMer travaillent au remplacement d'Exp@don par un nouveau programme, baptisé Expadon 2. Celui-ci a pour objectif de faciliter les démarches sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'exportation pour les professionnels et les services de l'Etat.

Articulé autour de sept modules, ce programme permettra, entre autres, de gérer de façon dématérialisée les agréments et les certificats SPS nécessaires pour exporter vers les pays-tiers. Expadon 2 a également pour objectif de mettre à disposition des informations, de nature réglementaire, technique, économique ou commerciale, pour faciliter les démarches à l'exportation et à l'importation, de communiquer rapidement en période de crise vers l'ensemble des utilisateurs intéressés, et de disposer d'un outil performant pour piloter les activités concernées par les procédures SPS à l'exportation.

Le premier module à être mis en service permettra la demande, par les opérateurs, et l'instruction, par les services de l'Etat, de l'agrément export vers les pays tiers. L'objectif est qu'il soit complètement opérationnel à l'échelle nationale fin 2017. Avant cela, une phase pilote est organisée pour juger le fonctionnement et la réponse de l'outil aux besoins, en conditions réelles. Elle se déroulera à partir du mois de mars pour une durée de deux mois et concernera deux régions (Bretagne et Pays de la Loire) et quatre filières (produits laitiers, viande bovine, porcine et de volaille).



Séminaire d'information Expadon 2

Pour préparer ce pilote, des séminaires d'information à destination des agents des directions départementales de la protection des populations (DDPP) et des utilisateurs professionnels ont été organisés les 12 (Angers), 17 (Rennes) et 18 (Morlaix) janvier. A l'issue de la phase pilote, un retour d'expérience permettra d'identifier les points de faiblesse et de les prendre en compte dans les futures versions de l'outil.

Pour les autres modules, notamment celui traitant de la demande et de l'instruction des certificats SPS, l'expression des besoins se termine et le développement informatique commencera au second trimestre 2017. La date de mise en service prévisionnelle est pour 2018. Les utilisateurs seront informés des avancées des travaux sur ces sujets.